

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 18 h 30, le Comité Syndical du S.I.R.T.O.M. légalement convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale dans la salle des fêtes de Milly la Forêt (Essonne), sous la Présidence de M. Pascal SIMONNOT, Président et Maire de Moigny sur Ecole.

→ Étaient présentes ou représentées 29/36 communes, Mesdames et Messieurs les délégués ci-après désignés :

Communes	Noms des délégués	TITUT.	SUP.	POUV.
Amponville (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CULATI Pierre	x		
	M. LEMAIRE Vincent			
	M. LESME Vincent			
Arville (CCGVL)	Mme THIBAUT Anne	x		
	M. BESLE Jean-Pierre			
	Mme SCHAFFER Sylvie			
Blandy (CAESE)	Mme PENNERON	X		
	M. THIERRY Jean-Marc			
	M. CARON Frédéric			
Boigneville (CC2V91)	M. BOUSSAINGAULT Jean-Jacques	x		
	Mme LARGANT Elianne			
	M. QUIOC Benjamin			
Bois Herpin (CAESE)	MME THOUEMENT			
	M. GUERTON Alain			
	M. VIRON Daniel		x	
Boutigny sur Essonne (CC2V91)	Mme BERGDOLT Patricia a donné pouvoir à M. OLLIVIER (Courances)			
	M. KERGRAIS Christophe			
	Mme FROMAGE Isabelle			
Bouville (CAESE)	M. MORICHON Michel	x		
	Mme CHENU Mélanie			
	Mme DESHAYES Adeline			
Brouy (CAESE)	M. CHAPART Roch	x		
	M. SABOURIN Laurent			
	M. GEORGES Luc			
Buno Bonnevaux (CC2V91)	M. DENIS Christian			
	M. COUDORO Bernardin			
	M. LE GLATIN Fabrice			
Burcy (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme MESSIAS Marinette	x		
	Mme SUREAU Anne-Marie			
	M. CHALMETTE Philippe			
Champmotteux (CAESE)	M. HERBLOT Emmanuel			
	M. MOREAU Michaël			
	M. BOURREAU AUBERT Alain			
Châtenoy (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CELADON Denis abs excusé			
	Mme PICOT Laurence		x	
	Mme BOURDON Claudine		x	
Courances (CC2V91)	M. FAUVIN Dominique abs excusé			
	M. OLLIVIER Jean-Philippe a le pouvoir de Mme Bergdolt (Boutigny)		x	x
	M. GARCIA José			

Courdimanche / Essonne (CC2V91)	M. DUVAL Claude	X		
	M. CACHELEUX Jacques			
	Mme CATTIAUX Amandine			
Dannemois (CC2V91)	Mme AFONSO-RENAULT	X		
	M. VAUDRY Frantz			
	M. DURAND Fabrice			
Fromont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. JANSSEN Alexandre			
	M. GARNIER Guillaume			
	M. COURTOIS Pascal		X	
Garentreville (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme GORNES Laure			
	Mme BILLOQUET Caroline			
	Mme MAUPIN Shirley		X	
Gironville sur Essonne (CC2V91)	M. DOUGNY Lloyd			
	M. LESOURD Yann			
	M. ANTRAIGUE Jérôme		X	
Ichy (CCGVL)	M. POISSON Gérald			
	M. JACQUESSON Hervé			
	Mme CHEREAU Cynthia			
Larchant (PAYS DE NEMOURS)	M. MEVEL Vincent	X		
	M. MOUCHET Stéphane			
	M. GREGOIRE Jean-Luc			
La Forêt Sainte-Croix (CAESE)	Mme TOURAQUET Brigitte	X		
	M. CROSNIER Guy			
	Mme RETHO Aude			
Maise (CC2V91)	M. DUPERCHE Claude	X		
	M. PONAMAN Rudy			
	Mme DAMIDE Cécile			
Marolles en Beauce (CAESE)	M. PINGITORE André			
	M. FRANCOIS Gérard			
	Mme MEYSTER Chrystelle			
Mespuits (CAESE)	M. GUERIN Bertrand	X		
	Mme FURMAN Sabine			
	M. BABAULD Didier			
Milly la Forêt (CC2V91)	M. ANNA J-Marie abs excusé			
	Mme FERLAY Amélie		X	
	M. BOULEY Bernard			
Moigny sur Ecole (CC2V91)	M. SIMONNOT Pascal a le pouvoir de M. Pescheux (Mondeville)	X		X
	M. FOUCHER Yannick		X	
	M. MASSE Jean-Pierre			
Mondeville (CC2V91)	M. PESCHEUX Daniel a donné pouvoir à M. Simonnot (Moigny)			
	M. PAVY Loïc			
	M. GUYOT Eric			
Oncy sur Ecole (CC2V91)	M. NORMAND Jacques	X		
	M. COUDER Christophe			
	M. DELECOUR Bruno			
Obsonville (CCGVL)	M. COURTOIS Hervé abs excusé			
	Mme BRIDET Lucile Abs excusée			
	M. PRUD'HOMME Grégory Abs excusé			
Prunay sur Essonne (CC2V91)	M. RENONDIN Marc	X		
	M. PAGES Patrick			
	Mme GOURIO Lorène			

Puisselet le Marais (CAESE)	M. BIDAULT Fabien	x		
	Mme DEZERT Régine			
	M. GAY Bruno			
Roinvilliers (CAESE)	M. EGEL Pascal	x		
	M. FAVEL Patrice			
	M. NOUGIERE-DEJOUX Bruno			
Rumont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. PRUVOT Yves			
	Mme BOURDON Corinne			
	M. SILVEIRA Domingo			
Soisy-sur-Ecole (CC2V91)	M. DUJARDIN Réginald	x		
	M. RUELLÉ Alain			
	M. LAGARRIGUE Laurent			
Valpuseaux (CAESE)	M. MOUGIN Christophe			
	M. TOULOUSE Bernard			
	M. PERTHUIS Jean-Richard			
Videlles (CC2V91)	M. CHAMBON Christophe	x		
	M. NEAU Fabrice			
	Mme CABILLON Mélanie			

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du dernier compte rendu.
- 2- Affectation du résultat.
- 3- Budget primitif 2023
- 4- Adhésion contrat groupe assurance statutaire
- 5- Présentation matrice des coûts (cabinet Elcimaï – ORDIF)

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 H 37

M. Pascal SIMONNOT, Président du SIRTOM délégué et maire de Moigny sur École souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Syndical et remercie la mairie de Milly la Forêt de nous accueillir dans sa commune.

Madame Anne THIBAUT, Vice-présidente, déléguée et maire d'Arville est désignée, à l'unanimité, pour assurer le secrétariat de séance.

Certains élus ayant des obligations après ce comité, le président propose que la présentation de la matrice des coûts assurée par le cabinet Elcimaï soit reportée en fin de séance.

#### 1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Il a été sollicité les éventuelles observations sur le compte rendu de la dernière réunion en date du 9 mars 2023, puis proposé leur approbation, avec ou sans modification.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**  
Approuve le dernier compte rendu du 9 mars 2023.

#### 2. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le président a donné l'étude de l'affectation du résultat de fonctionnement et a proposé d'affecter le résultat de fonctionnement suivant l'extrait ci-dessous.

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-363 258,37
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 364 007,26
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 000 748,89</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	834 624,84
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>1 000 748,89</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>1 000 748,89</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Le solde de 1 000 748.89 euros en section de fonctionnement pour l'année 2023 (compte 002)

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**  
Approuve l'affectation du résultat en section de fonctionnement et  
Mandate le Président pour les écritures comptables associées

### 3. BUDGET PRIMITIF 2023

Le projet du budget 2023 s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire de l'année. Il a été précédé par le rapport et débat d'orientations budgétaires qui a été délibéré et s'est tenu le 9 mars 2023.

La présentation ci-dessous a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions budgétaires et comptables (M57).

Le SIRTOM a construit un budget primitif pour 2023, dans l'intérêt de ses 36 communes et de leurs usagers, en tenant compte des tarifs et prévisions budgétaires 2023 du SIREDOM, du forfait 2023 de la société ESD et de maintenir un équilibre sans recourir à l'emprunt

Le vote du budget primitif général est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	5 140 692,89 €	5 140 692,89 €
Section d'investissement	930 250,23 €	930 250,23 €

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGÉTISÉ

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	<b>Proposition</b>	<b>Proposition</b>
Charges à caractère général	4 815 417,50 €	
Charges de personnel	199 550,00 €	
Autres charges de gestion courante	39 700,00 €	
Charges spécifiques	17 000,00 €	
Dotations aux amortissements	68 025,39 €	
Dotations provisions pour dépréciations	1 000,00 €	
Résultat (excédent)		1 000 748,89 €
Atténuations de charges		34 000,00 €
Produits des services		190 000,00 €
Dotations et participations		3 835 844,00 €
Autres produits gestion courantes		5 100,00 €
Produits spécifiques		73 500,00 €
Reprise sur dépréciations		1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 140 692,89 €</b>	<b>5 140 692,89 €</b>

**Le chapitre Charge à caractère général**, est le plus important des dépenses de fonctionnement, intégrant les coûts de traitement et de collecte (3 740 779 €).

**Le chapitre Autres charges de gestion courante** il regroupe les frais liés aux indemnités, cotisations et formation des élus.

**Le chapitre Charges spécifiques** concerne une provision pour régulariser des écritures sur l'exercice antérieur (notamment les factures impayées des Réaux – Soisy pour 16 000 €).

**Le chapitre Reprise sur provisions pour dépréciation** concerne les amortissements (en équilibre avec le chapitre 040 en recettes d'investissement).

**Le chapitre Résultat de fonctionnement – Excédent**, correspondant à l'excédent N-1

**Le chapitre Atténuations de charges** concerne le remboursement des frais et charges de personnel détaché.

**Le chapitre Produits des services** correspond à la facturation de la redevance spéciale.

**Le chapitre Dotations et participations** concerne le versement des Eco taxes versé par le SIREDOM, des participations TEOMI versée par les communautés de communes et d'Agglomération y compris la CCVE.

**Le chapitre Autres produits de gestion courantes** concerne la vente de sacs rouges, bacs casés, divers remboursements.

**Le chapitre Produits spécifiques** correspond aux amortissements des subventions perçues.

**Le chapitre Reprise sur dépréciations** correspond à une dépréciation antérieurement constatée qui n'a plus lieu d'exister sur les créances irrécouvrables (cette prévision a été demandée par la trésorerie pour un montant minimum de 1 500 € correspondant à un seuil de 15% obligatoire).

## SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGÉTISÉ

INVESTISSEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
	Proposition	Proposition
Bacs	50 000,00 €	
Autres matériels de transports	15 000,00 €	
Installations générales sur bâtiment	10 000,00 €	
Matériel informatique	15 000,00 €	
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>768 250,23 €</b>	
Amortissement sur subvention	72 000,00 €	
Résultat (excédent)		834 624,84 €
FCTVA		17 600,00 €
Subventions		10 000,00 €
Amortissement des immobilisations		68 025,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>930 250,23 €</b>	<b>930 250,23 €</b>

Le chapitre **Immobilisations corporelles** représente l'achat de bacs, matériel informatique, installations générales sur bâtiment, matériel de transport.

Le chapitre **Amortissement sur subvention** correspond aux amortissements obligatoires sur les subventions perçues. (le montant inscrit correspond à la régularisation des années 2021 et 2022 ainsi qu'une estimation pour 2023).

Le chapitre **Solde exécution de la section**, correspondant à l'excédent N-1

Le chapitre **FCTVA**, correspond au retour de FCTVA N-2, le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA est un prélèvement sur recettes de l'Etat destiné à assurer une compensation de la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses d'investissement). Pour rappel le taux de FCTVA est de 16.40 % appliqué au montant TTC.

Le chapitre **Subventions d'investissement**, il correspond au versement des subventions demandées.

Le chapitre **Amortissement des immobilisations**, il concerne les amortissements (en équilibre avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

Approuve le budget primitif 2023,

Autorise M. le Président à signer tout acte relatif à cette affaire et

Donne pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

#### 4. ADHÉSION CONTRAT GROUPE STATUTAIRE

Le contrat d'assurance du personnel doit être renouvelé afin d'assurer le personnel du SIRTOM.

Il a été proposé au comité d'autoriser le président à signer un certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

Autorise le Président à signer les documents relatifs au renouvellement de l'assurance du personnel.



## 5. Présentation matrice des coûts (cabinet Elcimai – ORDIF)

Le Président donne la parole au cabinet Elcimai mandaté par l'ADEME pour présenter la matrice des coûts du SIRTOM. Cette présentation a décliné les enjeux nationaux et régionaux de la gestion déchets, la matrice des coûts, l'organisation et les chiffres clés du SIRTOM ainsi que les perspectives suite à l'analyse des coûts. (cf annexe)

L'analyse révèle que le SIRTOM notamment par la mise en place de la TEOMi obtient des résultats très performants en terme de production de déchets, tant sur le plan Département, Régional que National parfaitement maîtrisée. Le coût aidé en €/hab. reste lui plus élevé comparé aux valeurs de la région et des collectivités de même typologie, expliqué par les coûts du SIREDOM.

Un dernier point sera abordé sur les leviers d'optimisation. : développer la prévention (PLPDMA), généraliser le tri à la source des biodéchets, développer l'économie circulaire, connaître les coûts et son financement (via la matrice des coûts – réalisé par le SIRTOM depuis 2019), une communication régulière auprès de la population et d'information sur le principe de la TEOMi pour les nouveaux arrivants.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 H 30.

<b>Le Président,</b> <b>PASCAL SIMONNOT</b> 	<b>La Secrétaire,</b> <b>ANNE THIBAUT</b> 
---	--

